Image not found or type unknown

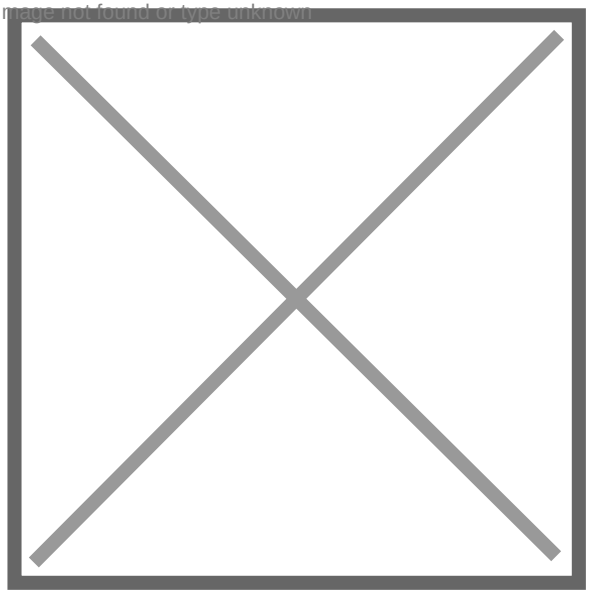

Documents de fin de contrat

Par **delavvt**, le **01/02/2018** à **14:41**

Bonjour.

Mon contrat ayant pris fin le 12/01/18, j'avais posé mes congés la semaine d'avant, du coup mon employeur s'était engagé oralement à m'envoyer mes documents de fin de contrat. Déménageant à 1000 km cela m'arrangeait.

Puis refusant de me payer des heures sup, il ne veut plus envoyer mes documents et m'oblige à venir sur place les récupérer.

Le problème c'est que j'ai un nouveau travail et il m'est impossible de prendre 2 jours pour aller sur place!

Je suis complètement bloqué, quelles solutions s'offrent à moi ? Est-il possible de faire une procuration ?

Merci

Par **morobar**, le **01/02/2018** à **18:13**

Bjr,
[citation] et m'oblige à venir sur place les récupérer. [/citation]
C'est la loi.
Les documents sont quérables (à, prendre sur place) et non portables (expédiés par la poste).
Une procuration est possible dans les conditions suivantes:

a) demander l'accord de l'employeur
b) en cas d'accord, établir une procuration en détaillant le mandat:
* récupérer le bulletin de salaire
* récupérer l'attestation Pole-emploi
* récupérer le certificat de travail
* signer et récupérer le solde de tout compte.
Faire légaliser votre signature sur le pouvoir, en signant le document à la mairie qui attestera de votre identité.
Le mandataire devra se présenter avec une pièce d'identité.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés